



BULLETIN MUNICIPAL ANNÉE 2019



Mairie
83, route Galletti
Beyrin
ST MAURICE DE ROTHERENS
73240 ST GENIX LES VILLAGES

Ouverture les lundi et jeudi de 14h à 17h
04 76 31 72 29
stmauricederotherens.mairie@orange.fr



SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
La commune nouvelle de St Genix les Villages	4
L'urbanisme à Saint Maurice de Rotherens	6
La forêt communale	8
Le Syndicat Scolaire du Mont Tournier	9
Réalisations, travaux en cours et projets	10
Des incivilités dans la commune !	12
Budget 2018 en fonctionnement	14
Budget 2018 en investissement	15
Un petit résumé des festivités organisées par Rencontres et Loisirs	16
Le mot de l'ACCA	17
La vie au Radio-Musée Galletti en 2018	18
Du nouveau dans les déchèteries	26
Les Maisons de Service au Public	28

ETAT CIVIL 2018



Nous nous associons à la douleur de la famille de

Pascal REVEL

décédé le 21 février 2018

Claudia ODÉON,

décédée le 3 avril 2018

Andrée VIANEY

décédée le 15 juillet 2018

Yves REVEL

décédé le 18 juillet 2018

Martine RIVE

décédée le 6 octobre 2018

Marcel VIANEY

décédé le 16 novembre 2018



Le mot du Maire

Comme chaque année, le bulletin municipal permet de retracer les évènements passés et à venir. L'année 2018 s'est terminée avec une manifestation des gilets jaunes dans toute la nation, bouleversant le pouvoir politique en place, réclamant plus de démocratie, de concertation et de pouvoir d'achat, et remettant en cause toutes les réformes engagées.

À St Maurice, l'année écoulée a été douloureuse pour certaines familles qui ont perdu un être cher, ou pour certaines personnes qui ont subi des opérations délicates et qui souffrent pour retrouver une vie normale et la santé.

Le conseil municipal a fait le choix difficile, mais courageux, de se regrouper en commune nouvelle avec Grésin et St Genix sur Guiers, notre "ville centre" pour un projet de territoire commun mais aussi pour maintenir voire renforcer nos capacités d'action et assurer notre représentativité au sein des regroupements intercommunaux (Communauté de Communes notamment). Cette dynamique de regroupement n'est pas nouvelle : depuis des années, les communes se sont rassemblées au sein de SIVOM, districts, SIVU, intercommunalités pour y transférer certaines de leurs compétences.

Les enjeux auxquels il va falloir répondre - mobilité, transition énergétique, vieillesse, développement durable, ... - nous obligent à nous réunir pour travailler ensemble et mettre en place des services que l'on ne peut pas assumer seul. De plus, il faut toujours innover, anticiper et entreprendre plutôt que de subir. C'est la motivation de cette décision, à ce moment-là. À noter que le périmètre de ce regroupement est appelé à s'agrandir pour écrire une nouvelle page de notre histoire territoriale

Nous sommes tous très attachés à notre clocher, Saint Maurice gardera son identité, son histoire, son passé et ses traditions. Il y aura peu de changement dans notre façon de vivre.

La réfection des façades Sud et Est de notre église devrait débuter vers le mois d'avril et des projets sur la transformation du terrain de tennis, l'élargissement du chemin du Grenon, des travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public et les bâtiments sont en cours d'élaboration et de recherche de financement.

Les travaux d'assainissement réalisés par le SIEGA au hameau « Au Gris » permettent le raccordement de cinq logements.

D'ici 2023, la fibre optique devrait couvrir tout le territoire et des promesses ont été faites par les fournisseurs pour la suppression des zones blanches en téléphonie sur toute la commune.

Le plan local d'urbanisme a été arrêté par le conseil municipal le 19 décembre après avoir présenté le zonage à la dernière réunion publique. Les partenaires associés ont trois mois pour faire leurs remarques sur le projet avant de passer à l'enquête publique. La révision du PLU pourrait être terminée d'ici le mois de juillet.

Je vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2019, pour tous ceux qui vous sont chers, et la réussite dans votre vie personnelle et professionnelle.

Bonne année à tous

La commune nouvelle de Saint Genix les Villages

Daniel REVEL. Maire

Le 27 septembre 2018, le conseil municipal de Saint Maurice de Rotherens a voté la création d'une commune nouvelle avec les communes de Grésin et Saint Genix sur Guiers. La commune nouvelle a vu le jour le 1^{er} janvier 2019. Jusqu'aux élections municipales de 2020, l'ensemble des conseillers élus dans les communes historiques constituera le conseil municipal de la commune nouvelle. Avec la création de « *Saint Genix les Villages* », nous allons ensemble écrire une page d'une nouvelle histoire territoriale.

Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

Une commune nouvelle est le regroupement de communes pour fonder une nouvelle collectivité territoriale de plein exercice, qui a les mêmes droits et obligations que toute commune et se substitue aux communes fusionnées. Un arrêté du préfet de la Savoie du 23 octobre 2018 a prononcé la création de Saint Genix les Villages au 1^{er} janvier 2019.

Les anciennes communes deviennent communes déléguées, avec un maire délégué et une mairie annexe, mais sans la personnalité morale.

Dès 2019, il n'y aura qu'un seul budget consolidé et qu'un seul employeur, la commune nouvelle. Les services de proximité seront maintenus pour la population et un lien direct avec les élus de chacune des communes historiques sera permanent. Chaque commune déléguée conserve son nom, son territoire, sa population et le maire délégué continue à être officier d'état civil (il célèbre notamment les mariages) et est le garant des différentes associations de sa commune.

Pourquoi une commune nouvelle ?

Le regroupement de communes n'est pas un sujet nouveau : nos écoles se sont constituées en syndicat depuis de nombreuses années à cause d'un manque d'effectif, la gestion de l'eau est assurée par le SIAEP, les eaux usées par le SIEGA, ...

La création d'une commune nouvelle avait été étudiée en 2015 et présentée à la population en réunions publiques (le 14/10/2015 à St Maurice) puis abordée dans les bulletins municipaux de 2017.

L'Etat sollicite les regroupements des communes depuis des années, soutenu par l'Association des Maires de France. Ainsi, de nombreux maires s'interrogent et plusieurs regroupements ont été réalisés avec des collectivités de plus ou moins grande importance.

La baisse de la dette publique imposée par l'Etat entraîne un ensemble de réformes impactant les collectivités territoriales. De par la loi du 16/12/2010 sur la Réforme des Collectivités Territoriales, toutes les strates sont impactées : on se souvient du regroupement des régions notamment. La loi NOTRE de 2015 prévoit un seuil minimum de population à 15 000 habitants par intercommunalité avec une dérogation à 5 000 habitants pour les zones de montagne. Mais la région ne négocie qu'avec des intercommunalités de

30 000 habitants ! Les trois Communauté de Communes de l'Avant-Pays Savoyard songent à se réunir avec Bugey Sud et Cœur de Chartreuse.

Ces regroupements entraînent une redistribution des compétences : les Régions ont récupéré nombre de compétences départementales certaines compétences communales ont été transférées aux intercommunalités (eau potable, eaux usées, eaux pluviales et GEMAPI, ordures ménagères, enfance-jeunesse et bientôt les personnes âgées). Que reste-t-il à la commune ? La voirie, les bâtiments, la gestion du cimetière...

Dans ces conditions, une petite commune ne compte plus au sein des grosses intercommunalités. Pour avoir voix au chapitre, elle doit se renforcer en se rassemblant.

Créer une commune nouvelle, c'est préparer l'avenir, renforcer et maintenir nos possibilités d'action, assurer les projets d'investissements et continuer à offrir des services à la population dans un contexte de contraintes budgétaires sans précédent.

Pourquoi un regroupement avec St Genix sur Guiers et Grésin ?

Différentes raisons nous ont amené à nous rassembler ; tout d'abord, notre appartenance à la même communauté de communes et au même bassin de vie. St Genix bénéficie des commerces, des établissements scolaires (collège et lycée), des organismes de santé, de l'EHPAD, de différentes associations sportives et culturelles, ... Se réunir avec les petites communes autour du Mont Tournier comme certains le préconisaient, n'aurait aucun intérêt car nous n'avons absolument rien en commun à part la forêt.

Se regrouper avec la ville centre permet de renforcer cette dernière et de faire ensemble ce que l'on ne peut accomplir seul.

Nous sommes conscients que la population exprime des interrogations voire des craintes, comme dans tout changement. Le regroupement ne se fera pas au détriment de la personnalité et de la vie locale de chaque commune : c'est le sens de la charte qui a été adoptée et qui trace les contours d'une organisation respectueuse des intérêts de chacun. Ainsi, chaque commune conserve son identité, son histoire, son passé et ses traditions. Avec cette décision, nous complétons le dispositif de réorganisation territorial engagé par l'Etat, sans attendre qu'on nous l'impose, nous restons maître de notre destin : il est plus facile de prendre le train quand il est en gare que quand il est en marche. Nous pourrions ainsi construire nous-même notre avenir.

Restons unanimes et solidaires, car c'est ensemble que nous traverserons cette nouvelle étape. Avec mes collègues élus, nous ferons en sorte de respecter les valeurs humaines, que nous n'avons cessé de défendre, avec l'objectif de favoriser l'intérêt général et le développement de notre territoire au service de la satisfaction de ses habitants.

Quels effets concrets pour les San Maurio ?

En termes de gouvernance:

- La commune nouvelle dispose d'un conseil municipal qui sera jusqu'aux prochaines élections de 2020, le regroupement de tous les conseillers municipaux des trois communes.
- Les maires des communes regroupées sont, de droit, maires délégués.
- Le maire de la commune nouvelle a été élu par le conseil municipal de Saint Genix les villages le 9 janvier 2019.
- Une conférence municipale réunissant le maire de la commune nouvelle et les maires délégués afin de coordonner l'action publique est instituée.

Que deviennent les communes « historiques »?

- Les communes regroupées deviennent des communes déléguées.
- Le nom et les limites territoriales des anciennes communes sont conservés.
- Une mairie annexe où sont établis les actes d'état-civil est maintenue dans chaque commune déléguée. La gestion de l'état civil (mariages,...) demeure donc pour les habitants de St Maurice, à St Maurice.
- Le maire délégué demeure agent de l'Etat (officier d'état civil, officier de police judiciaire,...) et reçoit des délégations du Maire de la Commune nouvelle, à exercer sur le territoire de la Commune déléguée. Il continue à donner son avis sur les décisions d'urbanisme, permissions de voirie,...

Quels sont les changements apportés à l'adresse?

La création d'une commune nouvelle engendre un nouveau nom de commune qui vient s'ajouter à côté du code postal de la commune déléguée qui reste inchangé. Le nom de la commune déléguée demeurera au-dessus du code postal et de Saint Genix les Villages.

M. X...
25, Route du Grenon
Saint Maurice de Rotherens
73240 Saint Genix les Villages

Quel impact sur le secrétariat de mairie et les autres employés?

- Le maire de la commune nouvelle devient le chef de l'administration regroupée.
- Les agents des communes regroupées deviennent agents de la commune nouvelle dans leurs conditions d'emploi et de statut antérieurs.

Les incitations financières accompagnant la création de communes nouvelles entre le 02/01/2017 et le 01/01/2019 sont confirmées. Ces incitations concernent la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat qui aura son montant garanti sur 3 ans et un bonus de 5% de sa dotation forfaitaire.

Quelles incidences sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal?

Lorsque le regroupement pédagogique (RPI) est adossé à un

syndicat dont les règles de fonctionnement sont prévues par le Code Général des Collectivités Locales, la commune nouvelle intègre de droit le regroupement pédagogique mais seulement pour la partie de son territoire correspondant aux anciennes communes membres du RPI.

Les services de l'Etat s'appuient à ce sujet sur un avis rendu par le Conseil d'Etat précisant que « au cas où des communes fusionnent, la commune née de la fusion se trouve substituée de plein droit aux droits et obligations de chacune des communes fusionnées ».

Le législateur a par ailleurs aménagé des dispositions transitoires particulières de représentation d'une commune nouvelle au sein de l'organe délibérant du syndicat dont ses communes constitutives étaient membres. Ainsi jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, celle-ci se voit attribuer un nombre de sièges au sein du comité syndical égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des anciennes communes.

Le Syndicat Scolaire du Mont Tournier pourra donc continuer à exercer ses missions de gestion du RPI.

(source : réponse ministérielle RM n°17844)

Vie associative et animations

Les manifestations traditionnelles et propres à chaque commune déléguée seront maintenues en l'état et gérées par la commune déléguée concernée.

C'est le cas du repas des anciens, des fêtes des écoles, des manifestations diverses de même que les commémorations. Chaque commune déléguée disposera d'une dotation annuelle de fonctionnement pour poursuivre les actions menées jusqu'alors : colis de Noël, repas des anciens, ... Cette dotation sera établie sur la base des dépenses de la commune déléguée avant le regroupement.

Fiscalité directe locale

L'arrêté préfectoral de création de commune nouvelle étant postérieur au 1er octobre 2018, cela signifie que les anciennes communes existent toujours fiscalement en 2019. Lorsque la fusion des communes sera effective fiscalement, un régime fiscal uniforme s'appliquera sur l'intégralité du territoire de la commune nouvelle.

Le conseil municipal de la commune nouvelle aura à décider les modalités de convergence des taux de chaque taxe des communes qui se regroupent, au plus tard à l'occasion du vote du premier budget.

Taux communaux – Situation 2018

	Taxe Habitation	Taxe Foncier bâti	Taxe Foncier non bâti
Grésin	9,32	16,72	61,69
St Genix/Guiers	9,09	9,92	50,26
St Maurice de R.	9,62	13,17	78,93

L'urbanisme à Saint Maurice de Rotherens

Daniel REVEL, Maire

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Au MOLLARD, la maison DE M. BOUVIER a été achetée par M. Jean-Patrick PEDRE.

Au GRENON, M. et Mme WANIN construisent leur maison sur le chemin de Rosset, ancienne propriété DAMAISIN.

Au ROCHERON,

M. et Mme VARENNE ont quitté St Maurice au 1^{ER} janvier, pas de remplaçant connu à ce jour.

M. et Mme FOMBARON vont s'installer au printemps ans la maison CAILLOL.

Aux Parquéuses, M. et Mme BIANCO-LEVRIN terminent leur maison ; M. Daniel JEANNOT et sa compagne occupent la maison VERON.

A BEYRIN, les travaux de construction de la maison de Mme Isabelle SALOMÉ.

Au GRIS,

Mme CHOILLOT termine la réhabilitation de la grange »du bossu » et devrait l'occuper dès le printemps.

M. et Mme PLAQUIN ont remplacé la famille ZAPLATA.

A LA MARE, la construction de la nouvelle maison de M. Michel FILLON se poursuit.

Au BORGEY, M. Sébastien LARUEE et Mme Agnès LE TOLLEC ont racheté la maison de Mme HENRY.

Si nous vous avons oubliés, veuillez nous en excuser mais nous ne sommes pas informés de toutes les arrivées !



Si vous venez d'arriver, nous vous souhaitons la bienvenue et nous permettons de vous recommander de vous faire connaître en mairie afin de faire votre connaissance et d'échanger vos coordonnées : les services postaux sont souvent à la recherche des adresses des nouveaux arrivants afin de bien acheminer votre courrier.

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Dans le dernier bulletin municipal, la municipalité avait relaté la première phase de la révision du PLU. Elle concernait essentiellement le diagnostic qui vous a été présenté à la première réunion publique. Ce diagnostic concerne la démographie et l'habitat, les activités agricoles,

économiques et touristiques, la gestion des eaux potables et usées, les milieux naturels, le paysage et l'urbanisation.

La deuxième étape a été consacrée à l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui fixe les orientations sur les politiques d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces sensibles et écologiques. Il définit également les orientations sur l'habitat, les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement économique, numérique et touristique.

Les choix de développement dépendent des possibilités de fourniture en eau potable, de la capacité des stations d'épuration et du SCOT de l'Avant Pays Savoyard. Ce dernier autorise une vingtaine de logements entre 2015 et 2028 - 3 permis de construire ont déjà été déposés depuis 2015. Il reste 17 logements à proposer jusqu'en 2028 dont une partie (6 logements) prévue en réhabilitation.

Les orientations du PADD

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) vous a été présenté en réunion publique le 12 juin 2018.



Vers un parc de logements cohérents avec le caractère rural de la commune : Maintenir le taux de croissance actuel annuel moyen et permettre un objectif d'accueil de 30 personnes soit une vingtaine de logements dont 6 en réhabilitation.

Structurer le développement autour de la préservation des espaces ruraux et naturels : Préserver les espaces reconnus (Natura 2000, les zones humides et sèches, les ZNIEFF) et garantir les éléments de la trame verte et bleue avec les espaces boisés, les cours d'eau et les connexions écologiques. Préserver la réserve en eau potable et améliorer le fonctionnement des stations d'épuration. Maintenir les ouvertures paysagères agricoles et préserver les éléments végétaux structurants nécessaires à la diversité de ce paysage (haies, boisements).

L'objectif est donc de diminuer l'impact de l'urbanisation, de

privilégier la réhabilitation du bâti, de densifier le tissu urbain en construisant dans les dents creuses et de prévoir 15 logements à l'hectare.

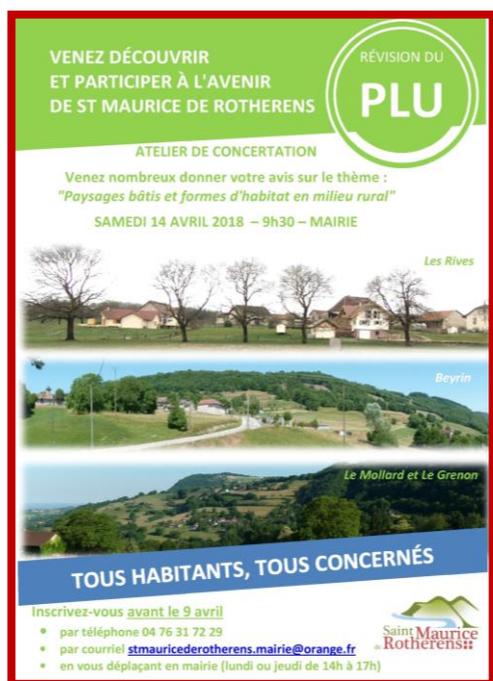
Maintenir l'identité rurale et architecturale des différents secteurs bâtis : Spatialiser l'évolution des secteurs bâtis en définissant des hameaux à renforcer, à densifier et à construire uniquement dans le bâti existant. Conserver l'identité urbaine et architecturale des secteurs bâtis en permettant l'insertion des constructions futures, en cadrant les réhabilitations, en conservant les éléments typiques du paysage bâti, en préservant un équilibre entre le bâti et le non bâti.

Permettre des conditions d'accueil favorables et durables : Améliorer la gestion des eaux usées et pluviales sur le territoire. Anticiper les risques naturels. Permettre une évolution des équipements publics, prévoir les liaisons douces en matière de déplacement et répondre aux besoins de stationnement. Anticiper sur une éventuelle desserte en réseaux numériques et promouvoir les performances énergétiques et environnementales.

Accompagner les activités économiques et touristiques sur le territoire : Faciliter l'activité agricole. Maintenir les activités dans les villages. Faciliter la gestion forestière de la forêt communale. Accompagner les activités touristiques en hébergements et en découverte du territoire.

Les OAP (orientations d'aménagement et de programmation)

Suite au souhait de certains habitants d'une concertation plus approfondie sur le PLU, la commune a organisé un atelier de concertation sur la thématique « paysage bâti et forme d'habitat en milieu rural », le 14 avril 2018.



Cette réunion a permis de définir les modalités de construction et d'orientation sur les deux secteurs prévus :

- le secteur dit de Beyrin, classé en zone AU et d'une surface de 4 300 m².

- le secteur du Borgey/Bornet proposant une réflexion sur les différents espaces de densification de ce secteur.

Zone AU de Beyrin :

Volumétrie des constructions futures : définition des hauteurs des bâtiments, de l'emprise au sol, du recul par rapport aux voies privées et publiques, recul par rapport aux limites séparatives, disposition des volumes.

Qualité architecturale des constructions futures : Aspect général, façades des constructions, règles liées à la toiture des constructions.

Terrassement : Adaptation de la construction à la pente du terrain

Implantation et rôle des espaces verts

Qualité environnementale et prévention des risques : traitement des limites de propriété, perméabilité des espaces bâtis, insertion climatique des nouvelles constructions, gestion des déchets.

Desserte des terrains par la voirie et les réseaux : Opération d'aménagement d'ensemble, desserte de réseaux humides, des réseaux secs et numériques, en matière de voirie et de liaisons piétonnes, objectifs en matière de stationnement.

Zone U de Borgey/Bornet :

Densification du secteur

Prise en compte du bâti existant ou démolition

Dispositions dérogeant à celle du règlement pour permettre la construction : limite séparative, recul par rapport aux voies, canalisations existantes.

Ouverture à l'urbanisation : Opération d'aménagement sur certaines parcelles.

Zonage et règlement

Ces différentes orientations d'aménagement ont permis d'établir un zonage

- Zone U au Borgey/Bornet et à Beyrin
- Zone AU sur la parcelle « sous les fontaines »
- Zone A sur les villages sur les surfaces urbanisées
- Zone N sur les propriétés sensibles écologiques à protéger

Un règlement détaillé par zone a été établi.



Une troisième réunion publique a eu lieu le 12 décembre 2018 pour vous présenter le zonage et débattre sur les orientations d'aménagement, les zones écologiques et les zones à protéger et à conserver.

Le 19 décembre 2018, le conseil municipal, après avoir débattu sur le projet, a prononcé l'arrêt du PLU.

Suite à donner

Durant le premier trimestre 2019, le projet de PLU va être étudié par les partenaires associés (Préfecture,

Département, Région, chambres consulaires, Communauté de Communes, SMAPS, ...). Chacun va faire part de ses observations qui seront prises en compte par le bureau d'étude.

Parallèlement, le dossier sera défendu par le maire auprès de la commission du SCOT.

Puis viendra la phase de l'enquête publique au cours de laquelle chacun pourra s'exprimer sur le sujet.

Le PLU révisé pourrait entrer en vigueur au mois de juillet prochain.

La forêt communale

Daniel REVEL, Maire

La forêt communale de St Maurice de Rotherens (199,75 ha) et la forêt sectionale de Mollard- Rocheron (7.90 ha) sont constituées de plusieurs tènements qui représentent une surface boisée d'environ 207 ha soumis au régime forestier. La forêt est constituée en grande partie par des bois de feuillus, en particulier des charmes, des frênes, des chênes, des tilleuls, un peu de châtaigniers, des merisiers et quelques autres essences.

L'AFFOUAGE

80 ares sont mis chaque année à l'affouage pour les habitants.



Les affouagistes sont de plus en plus rares alors qu'il est nécessaire de couper les feuillus intercalés pour permettre la régénérescence des résineux. Alors n'hésitez pas !

LE FOND FORESTIER NATIONAL - CONTRAT AVEC L'ÉTAT

Dans les années 60, une partie de la forêt (60 ha environ) a été plantée en résineux sous la forme de bandes boisées ou "layons" intercalant les résineux et les feuillus. On y trouve en particulier des douglas mais aussi des sapins et des épicéas ; seuls 30 ha sont aujourd'hui exploitables.

Ces plantations ont été réalisées grâce aux subventions du Fond Forestier National. Le remboursement est prévu lors de la vente des bois, la moitié du montant des ventes revenant à l'État. Le contrat était géré par les services de la DDA, aujourd'hui DDT, sous la houlette de l'ONF, qui s'occupe de la partie exploitation, vente des lots, passation des marchés, coupe des bois et de l'organisation générale de la forêt.

La commune a aujourd'hui remboursé à l'État une partie de cet "emprunt". Courant 2018, l'État a décidé de solliciter les

communes pour un remboursement anticipé de cette dette, moyennant une petite "remise". La part restant à payer par la commune s'élevait à environ 23 000 €. La commune a décidé de profiter de cette offre et de s'acquitter de cette somme répartie sur trois années budgétaires (de 2018 à 2020).

Le revenu des coupes de bois revient donc maintenant en totalité au budget communal.

LES VENTES DE BOIS

Fin 2017, un lot de douglas (683 m3) - parcelle 6 au-dessus de la Balme - a été vendu environ 33 000 €. Ces bois ont été exploités dès le printemps 2018 et les grumes évacuées.

En 2018, un lot d'épicéas (490 m3) - parcelle 10, de la route départementale aux quatre chemins, côté ouest de la route forestière - a été vendu 15 600 €.



Pour 2019, la mairie va programmer, sur proposition de l'ONF, la vente de 650 m3 de douglas - parcelle 9, des Celliers aux quatre chemins, côté est de la route forestière.

BOIS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER

La commune était propriétaire de terrains boisés qu'on appelait autrefois les communaux. Ces bois ne sont aujourd'hui plus exploités par les habitants et sont souvent inconnus des jeunes générations et des nouveaux habitants de la commune. En application de l'article L.21161 du code forestier, la municipalité a décidé de modifier le "statut" de

ces bois, les passant sous le régime forestier, permettant ainsi la mise en œuvre d'une gestion durable et multifonctionnelle. La gestion en sera ainsi assurée par l'ONF. Cela induit un engagement pour la commune qui est responsable de la préservation de son régime forestier et d'assurer les limites des parcelles et d'entretenir les peuplements forestiers. Par ailleurs, le régime forestier protège le patrimoine contre les aliénations, les dégradations ou la surexploitation.

Plusieurs parcelles sont concernées, pour un total de 12 ha 10 a 65 ca :

- le Vernay et les Sérus en limite avec la Drônière,
- le Terrailier en limite avec Grésin,
- la Tour, sous la roche,
- et l'Enclave.

ÉTUDE SUR LA PARCELLE 2

L'ONF réalise une étude pour aménager une voie forestière afin d'exploiter le bois se trouvant dans la parcelle 2 à la Boisière, mais la sortie sur le chemin des Sérus est difficile. Ce bois n'a pas été exploité depuis la guerre. Cette exploitation de bois de feuillus permettrait de sortir du bois pour les scieries, le bois de chauffage et du bois énergie très demandé aujourd'hui.

CERTIFICATION PEFC

La certification PEFC promeut la gestion durable de la forêt et bénéficie ainsi

- à l'environnement : protection de la forêt (réserve de biodiversité, capteur du CO2, et régulateur du climat)
- aux citoyens : protection de ceux qui vivent en forêt et y travaillent, accueil du public
- à l'économie : exploitation raisonnée et économiquement bénéfique de la forêt.

L'enjeu est de garantir en bout de chaîne que le produit est issu de sources responsables sur le plan environnemental, social et économique. Seuls les produits issus de forêt certifiées PEFC peuvent comporter le **label PEFC**.

Des panneaux ont été mis en place à l'entrée de la route forestière concernant ce label.



Le Syndicat Scolaire du Mont Tournier

Daniel REVEL, Maire

LES NOUVEAUX HORAIRES



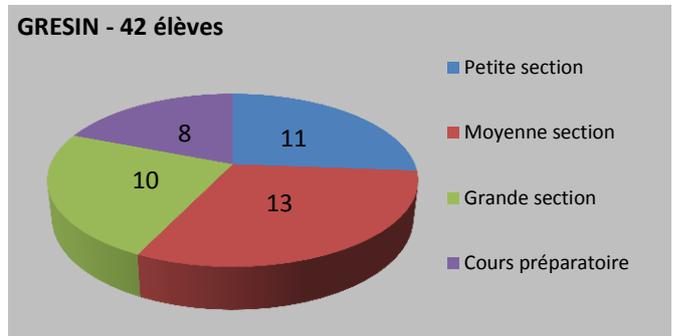
Depuis la rentrée 2018, le syndicat scolaire est revenu à la semaine de 4 jours, il n'y a plus de cours le mercredi matin.

GRÉSIN	Matin	8h30-11h45
	Après-midi	14h00 16h45
CHAMPAGNEUX	Matin	8h45-12h00
	Après-midi	13h45-16h30

LA RÉPARTITION DES CLASSES

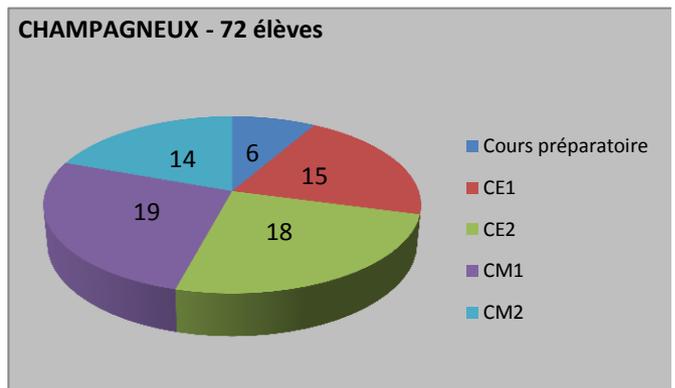
Pour éviter un sureffectif dans les classes de Champagneux, une partie des cours préparatoires a été transférée sur le site Grésin pour cette année scolaire.

Il y a 114 élèves scolarisés dans le groupe scolaire pour 73 familles



Mme THIBAUD – Petite et moyenne section

Mme PAULIN – Grande section et cours préparatoire



Mme RAIMBAULT - Cours préparatoire et CE1

Mmes BLANCHON et Mme COMBE- CE2 et 8 CM1

Mme CORNET - 11 CM1 et CM2

LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

École maternelle : M TURPIN et Mme VALETTE

École élémentaire : Mme DERVIAU, Mme BELMONDO et Mme MATHELIN ainsi que 2 suppléants (M .FOISSY et Mme MASSIT).

LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Les mesures de renforcement de la sécurité dans les écoles sont toujours en place, notamment la fermeture de la porte d'entrée avec utilisation de la sonnette en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves.

À Champagneux, une fermeture électrique avec téléphone a été installée pour sécuriser l'entrée, surtout en période périscolaire.

Les exercices « attentat-intrusion » ont eu lieu ainsi que les exercices d'évacuation incendie.

LES PROJETS DES CLASSES***Ecole maternelle de Grésin***

Plusieurs projets pédagogiques seront menés autour des 5 grands domaines des programmes de la maternelle.

- Participation à la semaine du goût.
- Natation : 5 séances
- Participation au projet Polar (20h d'intervention + 1 séance de cinéma "une vie de chat").
- Participation à la semaine de la maternelle.
- Elevage (printemps)
- Jouer ensemble, jeux nouveaux.
- Spectacle de Noël : "Le voyage de Bama" par En Grangeons la musique.
- Défi les incorruptibles.
- Rally math's
- La mat' s'éclate (EPS)
- Cross
- Sorties de fin d'année (à déterminer)

Ecole primaire de Champagneux

Les projets réalisés dans les classes sont tous liés aux programmes de sport, d'histoire, de sciences, de mathématiques, de français ou des arts.

- Plusieurs sorties ou spectacles en lien avec le polar (polar radiophonique)
- Prévention routière et/ou domestique.
- Natation pour les CP/CE1, le CROSS, le foot
- Alimentation
- Relation école famille : accueil des parents lors de journées d'ateliers.

IMPORTANT : TOUS CES PROJETS NE SONT POSSIBLES QUE GRÂCE AU FINANCEMENT DU SOU DES ÉCOLES ET DONC À L'INVESTISSEMENT DE CHAQUE PARENT LORS DES ACTIONS MENÉES

LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

À Grésin, suite aux travaux, l'école a été inaugurée



Suite au passage de la commission sécurité-incendie du SDIS, le bâtiment a été classé en 4ème catégorie. De ce fait, il faut réaliser une nouvelle ouverture dans la salle de classe, pour permettre l'évacuation des enfants en cas de feux dans le couloir. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances d'été.

À Champagneux, des travaux de reprise des tableaux des fenêtres situées au nord seront réalisés dès que possible au moyen d'une couverture en zinc

Réalisations, travaux en cours et projets

Daniel REVEL, Maire

AMÉNAGEMENT DU VILLAGE DE BEYRIN

Au début de l'année 2018, la commune a terminé les travaux en réalisant l'aménagement paysager (plantation d'arbres, arbustes et rosiers).

Des plantations de charmilles ont été réalisées aux abords de la plateforme poubelle construite au carrefour des Charmieu et vers l'aire de tri sélectif.

Il ne reste plus qu'à régulariser les parcelles avec les différents riverains : les relevés ont été faits par le géomètre et les formalités sont en cours chez le notaire.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE

Après une première tranche de travaux consistant en la construction d'une rampe d'accès handicapés, la commune a terminé les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente en se construisant des toilettes pour les personnes à mobilité réduite. L'intention première du conseil municipal était d'agrandir le bâtiment à l'ouest pour permettre également la construction d'un local de rangement.

Les négociations pour le terrain n'ont pas pu aboutir, la construction s'est donc faite côté est, entre l'escalier et l'ancienne école.



Mme COMTE, architecte à St Genix, a suivi les travaux de construction après avoir préparé les dossiers de consultation des entreprises. Le montant de l'opération est d'environ 33 000 € TTC ; la commune a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental de 47%.

Tous les bâtiments publics de St Maurice sont maintenant accessibles aux personnes handicapées.

RÉGULARISATION DE TERRAIN SUR LE CHEMIN DU VERNAY

A la fin des années 60, le chemin du Vernay a été en partie déplacé pour permettre l'accès à l'auberge.

La commune a entrepris de régulariser la situation avec les propriétaires concernés qui ont été très conciliants. La voirie sera ainsi publique sur toute sa longueur.

REVÊTEMENT DU CHEMIN DES PARQUERUSES

En 2010, la commune avait décidé l'instauration d'une Participation pour Voiries et Réseaux (PVR) sur le secteur du Rocheron afin de compenser les frais engagés par la viabilisation de certains terrains classés constructibles au PLU (la participation se fait au prorata de la surface de terrain desservie)

Une première tranche de travaux avait consisté en la construction de la voie, en busant le ruisseau, décaissant et renforçant la chaussée, en amenant les réseaux secs (les réseaux humides étant déjà en place). Les travaux ont été suspendus le temps de la construction des habitations et de leur raccordement aux réseaux.

Aujourd'hui, la dernière maison est en cours de construction et la commune a fait réaliser le revêtement de la voie (environ 10 500 € TTC).

CHEMIN DE LA BALME

La commune a profité des engins d'épandage des enrobés pour réaliser un revêtement bitumineux dans les sous-bois du chemin de la Balme sur une partie dégradée par les eaux pluviales (environ 6 500 € TTC).

DIVERS TRAVAUX OU ACQUISITIONS

Installation d'un chauffe-eau pour le musée
 Achat d'une déchiqueteuse et d'un vidéo- projecteur pour la mairie
 Achat de panneaux de signalisation
 Achat de jardinières et de guirlandes pour nos bâtiments.

REPRISE DES FACADES EST ET SUD DE L'ÉGLISE

Certaines façades de notre église sont abîmées.



Les travaux sont estimés à environ 70 000 € TTC. Outre la reprise des façades, un paratonnerre sera installé pour préserver le bâtiment et surtout les cloches ; les anciens se souviendront peut-être que dans les années 30, la foudre avait détruit une partie du clocher.

La commune a demandé une subvention au Conseil Régional et une subvention au Conseil Départemental, lequel nous a imposé de recourir aux services d'un architecte du patrimoine ; la commune a choisi le cabinet D'ARJ'HIL de Pont de Beauvoisin (environ 7 000 € TTC).

Grâce aux subventions obtenues, la part communale ne devrait pas dépasser les 20% du montant HT.

ACQUISITION D'UNE SALEUSE

La saleuse actuellement utilisée a 15 ans et le sel a rouillé le fond de caisse ainsi que les roulements.

Un dossier a été déposé au Conseil Départemental pour participation à l'acquisition d'un nouveau matériel (environ 9 000 € TTC). Nous espérons une subvention importante sachant que la saleuse communale sert aussi au salage des voiries départementales.

TRANSFORMATION DU TERRAIN DE TENNIS EN UN TERRAIN MULTI SPORTS

La commune envisage de reprendre le terrain de tennis car le revêtement est aujourd'hui détérioré et de le transformer en terrain multisports. Il faudrait reprendre la surface en

posant un nouveau tapis et procéder à différents traçages.

Ce projet est à l'étude pour un chiffrage.



Les nombreux enfants de St Maurice pourraient ainsi pratiquer des jeux collectifs sur place et sans risques.

ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DU GRENON

Le village du Grenon s'est considérablement agrandi ces dernières années avec la construction de plusieurs maisons. Ce chemin est très étroit et le croisement entre deux véhicules est difficile voire impossible surtout l'hiver. La commune envisage donc de réaliser des travaux d'élargissement.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU GRIS

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement « Au Gris » sont terminés. Ils ont consisté en la pose de 325 m de fonte ductile de diamètre 200 et la création de 6 branchements. Ils ont été entièrement financés par le SIEGA (117 000 € HT).

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La commune a fait réaliser par le SDES un diagnostic énergétique sur les bâtiments et sur l'éclairage public. De nombreuses préconisations ont été faites. Dans un premier

temps, les préconisations suivantes ont été retenues de par leur faible temps de retour sur investissement :

- Au niveau des bâtiments : changement des luminaires pour un éclairage en leds dans la mairie et à la salle polyvalente ainsi que de petits travaux d'isolation (joints de fenêtres, de portes, ..).
- Au niveau du réseau d'éclairage public des Rives : remplacement des luminaires à incandescence par des leds
 Au niveau du réseau d'éclairage public du Borgey : mise en conformité de l'armoire et remplacement des lampes sodium par des leds).
 Au niveau du réseau d'éclairage public au Mollard et au Rocheron, certains travaux pourraient s'envisager. La commune étudie la question.

Des devis ont été demandés en vue d'obtenir une subvention de l'État.

La commune pourra également bénéficier des certificats d'économie d'énergie (CEE) : ce mécanisme s'avère être un levier financier au service des projets des collectivités en matière de maîtrise de l'énergie. En effet, les fournisseurs d'énergie peuvent acheter des CEE aux collectivités dans le cadre de leurs obligations d'actions en lien avec les économies d'énergie. La commune a mandaté le SDES pour cette transaction.



Des incivilités dans la commune !

Daniel REVEL, Maire

VOLS AU CIMETIÈRE

Depuis de nombreuses années, la commune met à disposition des citoyens une pioche, un râteau et un seau en fer entreposés dans le local communal situé aux abords du cimetière.

Cette année, ces outils ont disparu. La municipalité s'est donc empressée de racheter du matériel car elle jugeait ce service utile pour la population.

Une nouvelle fois, ce matériel a disparu et la commune n'en a pas racheter. Demain, ce seront peut-être les arrosoirs qui disparaîtront ...

Il est inadmissible que certains ne respectent pas le travail ou le bien d'autrui réalisé ou installé dans l'intérêt général et pour quel bénéfice ? Comment favoriser le lien social et le vivre ensemble dans ces conditions ?

DÉTÉRIORATION DU BIEN D'AUTRUI

Quelle surprise de trouver sa maison crépée d'excréments d'animaux et sa cour couverte de déchets ménagers !

Et, pour quelles raisons ? Quel désaccord peut entraîner une telle réaction ?

Toujours est-il que le courage de certains ne les étouffe pas. Le bon sens et le dialogue devraient prévaloir sur ces actions inutiles et d'une autre époque.

Il est impensable que l'on ne puisse pas mieux se respecter, dialoguer, éviter tous ces harcèlements inutiles.

LE TRI SÉLECTIF

Dans le dernier bulletin municipal, la municipalité vous avait invité à ne pas laisser des verres ou des emballages à côté des containers et à respecter les consignes indiquées.

Malgré ces recommandations, certains usagers déposent au

piéd des containers des gros cartons, plutôt destinés aux déchèteries, ou des grands sacs de déchets ménagers alors que des poubelles adéquates se trouvent à proximité. Des chiens ou d'autres animaux éventrent ces sacs qui sont ensuite ramassés par la municipalité.



Si les containers sont pleins, nous vous remercions soit d'attendre la ramasse, soit d'utiliser les containers des communes voisines.

Avec un peu de courage et de civisme, on pourrait encore une fois améliorer le vivre ensemble car les sacs sont récupérés par des gens beaucoup moins fainéants que ceux qui les déposent.

PANNEAUX DE SIGNALISATION AUX FILS

Des panneaux avaient été installés aux Fils sur le bord de la falaise par la Communauté de Communes Val Guiers, pour signaler le danger aux promeneurs. Ces panneaux ont été descellés et jetés sous la falaise !

Encore une fois, pourquoi détériorer gratuitement le bien public ?

LE PROBLÈME DES CHATS

Nous observons depuis quelques temps la prolifération de chats dans la commune. À plusieurs reprises, nous vous avons interpellé sur ce problème, dans le bulletin municipal 2017 et dans le dernier SAN MORIO. Je vous rappelle que vous ne devez en aucun cas nourrir des chats qui viennent chez vous, auquel cas vous vous les appropriez.

Fin 2018, sur la demande insistante de certains, la municipalité a décidé de passer une convention avec le cabinet vétérinaire de St Genix pour faire stériliser 6 chattes. Les animaux concernés étaient bien évidemment des chats errants. Cette dépense de 480 € s'est faite à vos frais puisque l'argent de la commune est de l'argent public.

J'invite les possesseurs de chats à faire le nécessaire pour éviter toute propagation non maîtrisée.

Nous vous rappelons que la prolifération des chats errants provoque des nuisances de salubrité publique.

Chaque propriétaire doit prendre ses responsabilités afin d'éviter toute prolifération.

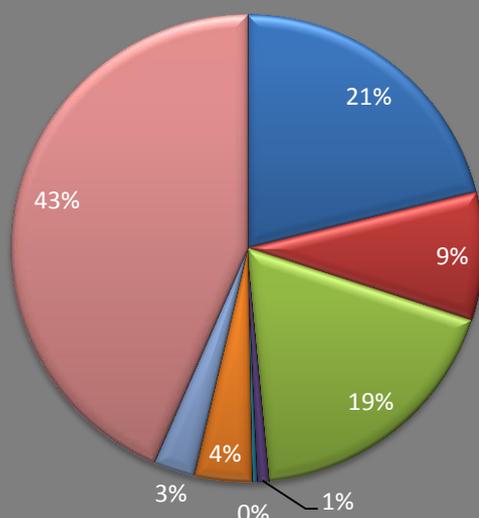


Le budget 2018 en fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe

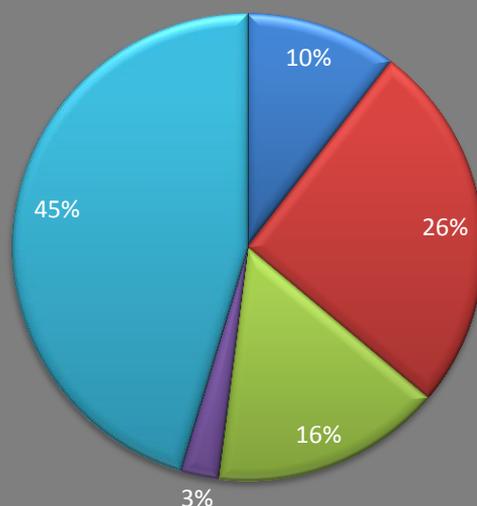
- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (charges de personnel, achats de fournitures - papeterie, mobilier... - autres charges de gestion courante - électricité, téléphone, indemnités aux élus... - prestations de services - charges de publicité, de publication, missions et réceptions, ... - participations aux charges d'organismes extérieurs - aide sociale, syndicats intercommunaux... - charges financières :- intérêts des emprunts, frais financiers ... dotations aux amortissements et aux provisions
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes.

Les dépenses de fonctionnement (351 385.19 €)



- ▣ Charges générales (74 260.00 €)
- ▣ Charges de personnel (31 225.00 €)
- ▣ Autres charges de gestion courante (65 191.93 €)
- ▣ Charges financières (2 676.06 €)
- ▣ Dotations aux amortissements (1 345.00 €)
- ▣ Atténuation de produits (13 769.00 €)
- ▣ Dépenses imprévues (10 000.00 €)
- ▣ Virement à la section d'investissement (152 918.20 €)

Les recettes de fonctionnement (351 385.19 €)

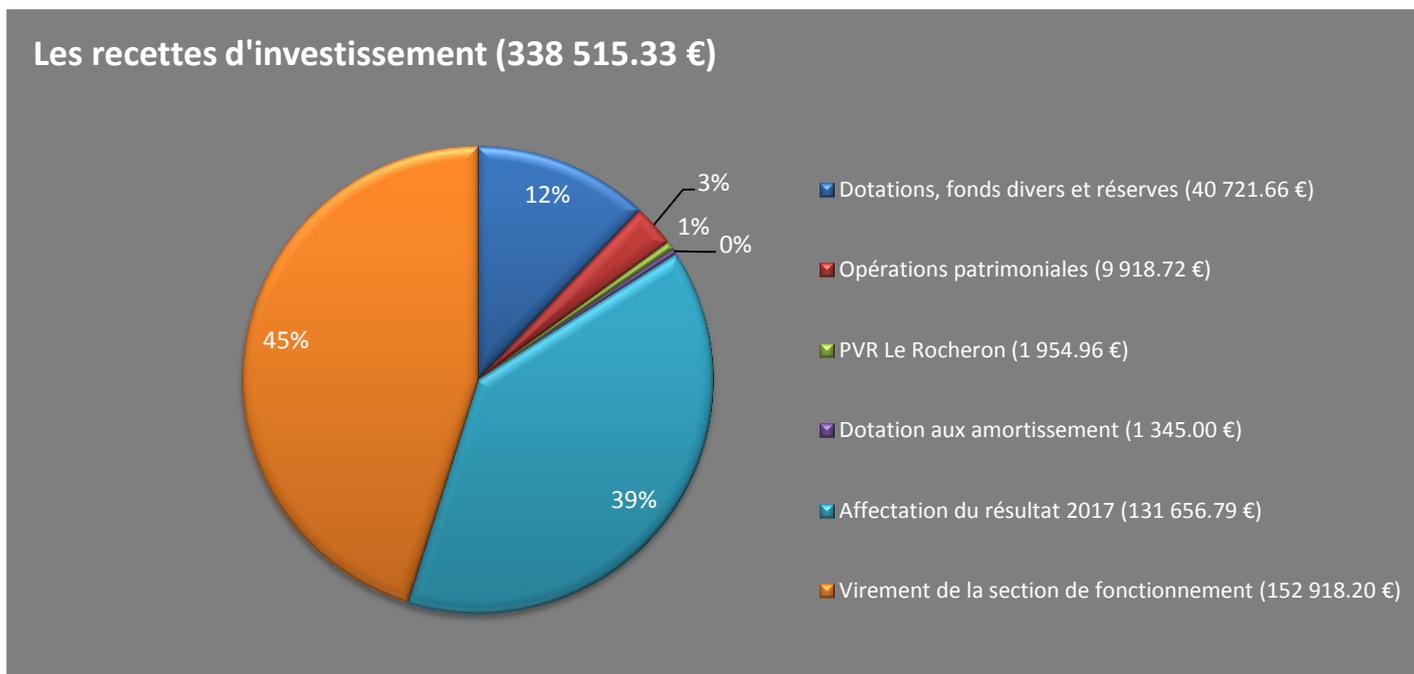
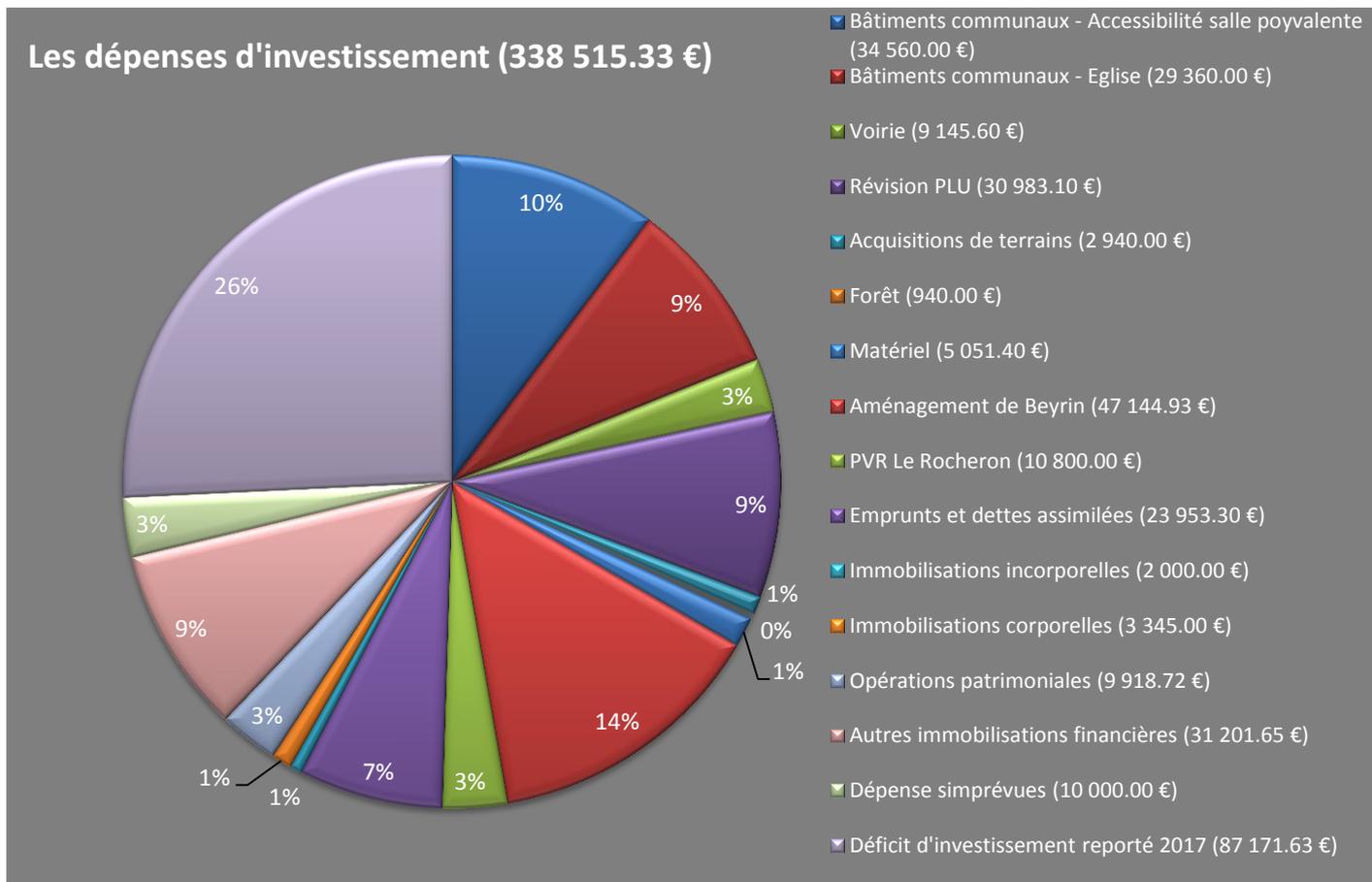


- ▣ Produits des services (36 523.41 €)
- ▣ Impôts et taxes (90 489.00 €)
- ▣ Dotations et participations (55 656.46 €)
- ▣ Autres produits de gestion courante (9 215.32 €)
- ▣ Excédent de fonctionnement reporté 2017 (159 501.00 €)

Le budget 2018 en investissement

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité
- en recettes : les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement soit 152 918.20 € pour l'année 2018.



Un petit résumé des festivités organisées par Rencontres et Loisirs

CONCOURS DE BELOTE

22 doublettes seulement, mais cela n'a pas empêché les joueurs habituels de braver le froid de St Maurice. Ils ont pu se réchauffer avec les diots cuits aux sarments de vigne proposés pendant le concours.



WEEK-END EN BOURGOGNE

Cette année nous avons organisé un week-end au cœur de la Bourgogne pour les habitants de Saint Maurice. Une cinquantaine de personnes ont répondu présent pour cette jolie balade. Visite du Château de Saint-Fargeau, dégustation de Crémants dans une cave à Saint-Bris-le-Vineux, et découverte du Château fort de Guedelon ont conquis les San Morios ! Une belle expérience à renouveler ...



En haut, le château de St Fargeau / en bas, celui de Guédelon

LA RANDONNEE PEDESTRE

Grâce au temps magnifique lors de cette journée, nous avons pu enregistrer 350 départs !! Les différents points de ravitaillement sur les parcours ainsi que le barbecue et les

hamburgers ont été très appréciés par les randonneurs et visiteurs



LA FETE DU MONT TOURNIER



La météo était de notre côté et le public a répondu présent en nombre au bal du samedi soir. Le repas proposé par « Aux mets du vieux four » le dimanche midi ainsi que les cochons à la broche de René, le soir, furent un véritable succès !



Un week-end musical porté par l'Orchestre « Sweet Cyclo », Les Amis de la Country et DJ Max-T.



SOIREE DIOTS / KARAOKE

Une belle soirée lors de ce repas partagé entre San-Morios, Rigolades, souvenirs et chansons étaient à l'honneur, afin de conclure cette année 2018 sur une bonne note.



Toute l'équipe vous souhaite une très bonne année 2019 et espère vous voir participer d'une façon ou d'une autre aux manifestations qu'elle organise pour faire vivre la commune !!

LE SPECTACLE DE NOËL

« Elvire Cocotte en picnic » a su captiver petits et grands avec son spectacle avant l'arrivée du Père Noël, qui n'est pas venu les mains vides pour le bonheur des plus sages ...

**QUELQUES DATES A RETENIR :**

9 JUIN – Randonnée Pédestre
20 & 21 JUILLET – Fête du Mont Tournier



Rencontres et Loisirs

Le Mot de l'Association Communale de Chasse Agréée

Bernard RIVE

Peut-on parler de chasse sur un bulletin municipal, sans tenir comptes du volet : la sécurité à la chasse !

Devant les accidents mortels de la Haute-Savoie, devant les tirs hasardeux, il fallait réagir. C'est pourquoi la fédération des chasseurs de Savoie a mis en place une journée de formation à la sécurité. Cette journée s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint Genix sur Guiers. Tous les membres de l'A.C.C.A, dont la présence était obligatoire ont assisté à cette séance. Plusieurs points cruciaux ont été rappelés (tirs fichants, identification, non tirs en direction des routes, chemins forestiers, ...).

Lors des battues grands gibiers, des panneaux signalent les lieux de chasse et invitent à la prudence. A la fin de la battue ils sont retirés.

Des panneaux fixes seront posés aux entrées des principaux

chemins vous indiquant les jours de non chasse.

La révision des surfaces chassables est réalisée pour notre ACCA depuis janvier 2019. Elle prend en compte les nouvelles habitations. Est non chassable un périmètre de 150 mètres autour des habitations, la réserve obligatoire 10% de la surface chassable.

L'ACCA que je préside depuis près de vingt ans n'a pas déploré d'accident jusque-là et nous souhaitons continuer ainsi. Nous souhaitons également pouvoir chasser en cohabitation avec tous les utilisateurs de la forêt.

Aussi nous, les gilets rouges (équipement obligatoire pour toutes actions de chasse) seront toujours vigilants sur notre comportement.



La saison cynégétique 2018-2019 a duré du 09-09-2018 au 20-01-2019 sauf prolongation pour régulation des sangliers (28-02-2019).

Pour les intéressés : bilan grands gibiers 2018-2019

- Sangliers : prélèvement : 8 (4 mâles et 4 femelles de 19 à 106 kg)
- Chevreuils : plan de chasse, attributions bracelets : 8 / réalisation 7 (5 mâles et 2 femelles).

Le conseil d'administration et tous les membres de l'ACCA vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019.



La vie au Radio-Musée Galletti en 2018

Joëlle PERRIER-GUSTIN

Le Radio-Musée Galletti a accueilli de nombreux visiteurs et pèlerins dont 453 scolaires Ecoles Élémentaires et Collégiens. Une classe est venue découvrir Galletti ainsi que la Nature à travers une animation réalisée par Sébastien Durlin.

Suite au travail de réflexion avec Emergence, une nouvelle aventure a été vécue cet été du 10 juillet au 10 septembre avec l'ouverture d'une Boutique et l'embauche de deux personnes : Karine Lenne et Catherine David que le Radio-Musée Galletti a été ravi d'accueillir Mais cette petite Boutique n'aurait pas pu fonctionner sans le soutien précieux de vingt-deux bénévoles dont quatre jeunes ! Des temps forts, des moments inoubliables vécus dans les rencontres avec les randonneurs, les divers Pèlerins, les San Maurios et la réalisation d'un service qui nous était demandé depuis si longtemps !...Que tous ceux qui ont été acteurs de cette nouvelle page soient ici chaleureusement remerciés !



De nombreuses animations se sont déroulées tout au long de l'année :

Conférence : « Qui a tué Neandertal ? ».

Vendredi 30 mars

avec le paléontologue Jean-Jacques Millet et la comédienne Karine Loof



Les connaissances ont été transmises à travers la rencontre avec Neandertal .La conférence se déroula dans une mise en scène magique et pleine d'humour qui a plu aux personnes présentes.

Dimanche 6 mai matin et après-midi

Deux temps forts

-Visite décalée « les fils de l'histoire en devenir » : une visite originale au sein du Musée avec la participation et les compétences de Marine Rivoire, Stéphane Durand et Karine Loof. « Et si, le projet fou de Galletti de créer une station de TSF communiquant avec les Etats-Unis dès 1912, était un des éléments à l'origine du développement du monde numérique d'aujourd'hui ? » une visite créée avec les visiteurs...

- Jeu « Reçu 5/5 ou presque » organisé par les Jeunes : Grâce à l'investissement de Jeunes de la Commune et d'ailleurs (Ambre, Mathys, Thomas, Anette, Pénélope, Louise....) le jeu de piste sur l'histoire de Galletti qu'ils avaient créé l'année dernière a été proposé et apprécié par les participants.

Fête de la Nature et Marché Patrimoine et Saveurs

Samedi 26 mai

Fête de la Nature: avec Sébastien Durlin, animateur nature.

Il accompagna des randonneurs à la découverte de la flore de printemps qui fait la beauté des prairies et le pollen précieux pour les abeilles, avant de poursuivre à partir de 14 heures avec une conférence sur les « paysages et milieux naturels protégés de l'Avant-Pays Savoyard ».

Gianluca Figus animait quant à lui un atelier de constructions avec des matériaux naturels qui suscita l'intérêt des adultes comme des enfants.



Patrimoine et Saveurs : marché avec les producteurs locaux, bio et les artisans.

Tout au long de l'après-midi, les producteurs et créateurs locaux étaient présents pour proposer aux visiteurs leurs différentes productions et créations. Les visiteurs ont également pu découvrir la vaisselle biodégradable et compostable d'Ecozema, ainsi que l'Elef, la monnaie locale et citoyenne du bassin chambérien. Le public est venu fureter sur le marché, se rencontrer entre amis, déguster crêpes, cidre, bière et boissons fraîches issues du territoire de proximité...



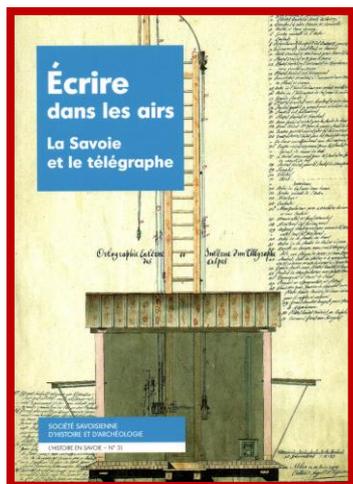
Fête Galletti 2018

Dimanche 10 juin

avec radioamateurs, collectionneurs et des temps forts : 150ème anniversaire de la naissance de Ferrié, Présentation du livre « Ecrire dans les airs La Savoie et le télégraphe », découverte de la chanson Galletti créée par

Le Radio-Musée Galletti organisait, comme tous les deux ans, sa fête de la radio, rassemblement incontournable des amateurs de T.S.F. et radioamateurs. De nombreuses activités, conférences et démonstrations ont rythmé cette journée : Exposition de vieux postes restaurés, l'histoire de la télévision avec des téléviseurs mécaniques en fonctionnement, animation « la radio dans le noir » par l'Union Nationale des Aveugles Radioamateurs de France, exposition sur les pigeons voyageurs pendant la guerre. Pour cette occasion, les radioamateurs du REF 73 ont animé l'indicatif spécial TM6GAL et Bernard Thomas a réalisé les expériences de l'histoire amusante de l'électricité.

Robert Porret, administrateur de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, a présenté l'ouvrage « Ecrire dans les airs, la Savoie et la télégraphie », dans lequel est notamment reconstituée la ligne Lyon –Turin, qui n'est pas celle de la LGV, mais simplement celle du télégraphe Chappe. Les divers auteurs étaient présents.



Le livre, rapidement épuisé, est en cours de réédition et sera bientôt à nouveau au Musée.

*Tout au long de la journée, Fabienne Guedy journaliste, a enregistré les sons de la journée et réalisé un montage, souvenir exceptionnel et complet de cette journée.



Accueil des Jeunes Européens

28 et 29 Juillet

D'une rencontre entre Masha Join Lambert et des personnes du Radio-Musée Galletti fin 2017 est né un projet dans le cadre de la Mission Centenaire 14-18.



Le Radio-Musée Galletti a eu le plaisir d'accueillir un groupe de Jeunes Européens de **VoCE Voix et Chemins d'Europe** qui accompagnaient les choristes de neuf chœurs européens d'Allemagne, Bosnie-Herzégovine, France, Hongrie, Pologne et Roumanie qui ont donné un concert à Chambéry vendredi 3 août et à Pont-de-Beauvoisin samedi 4 août. Les Jeunes Européens ont découvert l'histoire de Galletti et de sa station prise dans la tourmente de la Première Guerre Mondiale ainsi que l'exposition « Poilus d'ici... Poilus d'ailleurs... », réalisations labellisées Mission Centenaire 14-18.

Ils ont vécu, avec le public, deux temps forts :

* **Le Spectacle création** : "*La poésie des langages*" avec Claudine Polaud, Marine Rivoire, Lucien Vernet, V. Valissant-Brylinsky : Dans la grange de M. Naddeo, ce fut une invitation à la sieste où le son, le mouvement se sont mêlés pour dessiner de nouveaux langages. ...une flânerie où chacun-chacune a pu se laisser aller à la découverte en poussant des portes....



Ensuite, après toutes ces années consacrées à la mémoire de la Première Guerre mondiale au sein du Radio-Musée Galletti, comme symbole de cette rencontre, tous se retrouvaient autour du thème de la Paix, à **l'inauguration de la colombe** réalisée par M. Minola, et érigée par M. Rive Roger Des messages de Paix ont été envoyés dans les airs par des jeunes de l'équipe du Radio-Musée Galletti et le verre de l'amitié, de la fraternité a été partagé et des chants vibrants de Paix se sont envolés.



A la suite de cette rencontre, Voici un écho d'un jeune européen: « A Saint-Maurice de Rotherens, et lors de la répétition des chorales, on m'a appris à écouter. Dès lors, j'ai pu ouvrir mes oreilles à toutes les voix qui m'entouraient, que ce soient celles de chanteurs, de danseurs, d'organiseurs. Que ces voix parlent ma langue ou non.... »

- **Arbre de la Paix planté au Radio-Musée Galletti lors de la Journée Internationale de la Paix le 21 septembre**

Suite à l'accueil des Jeunes Européens au Radio-Musée Galletti dans le cadre de la venue des chorales de VoCE, ceux-ci offrirent un magnolia en remerciement.

Lors de la *Journée* internationale de la *paix* observée chaque année, partout dans le Monde et dont le thème **2018** célébrait le 70e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des personnes invitées par le Radio-Musée Galletti ainsi que des membres du Mouvement de la Paix de l'Avant-Pays Savoyard se retrouvaient tout d'abord au Monument aux Morts.

Un hommage fut rendu à tous les hommes de Saint-Maurice-de-Rotherens partis sur le Front entre 1914 et 1918. Tous les noms de ces 57 Poilus furent égrenés par les personnes présentes et les paroles de Romain Rolland extraites de « Au-dessus de la Mêlée du Journal de Genève du 15 septembre 1914 » offertes à la réflexion.

Puis une marche de la Paix conduisit toutes les personnes dans le jardin où le magnolia devait prendre place. Petits et grands se mirent au travail pour installer confortablement cet arbuste. Michel Vandel du Mouvement de la Paix lut le message du secrétaire général des Nations Unies : « ...Installer la paix ne signifie pas seulement déposer les armes. La paix véritable passe en effet par la défense des droits de la personne pour toutes et tous... »



Randonnée : « Du côté de l'an Mil » : avec Christian Maljournal Guide du Patrimoine. Deux randonnées les 19 juillet et 14 août ont été proposées. Un moment hors du temps, une balade ludique à la découverte de l'histoire de la Savoie et de ses premiers châteaux de pierres sur ce petit territoire de Saint-Maurice-de-Rotherens.

Journées du Patrimoine :

Samedi 15 septembre

Spectacle « La vie voyage » : atelier et spectacle avec le Collectif Gaïa chemin de Femmes sous la direction artistique d'Helen Ginier Gillet...un voyage au long cours où se sont entremêlées des voix et des langues plurielles sur les terres poétiques d'Andrée Chedid : « *Ce qui nous dépasse, et dont nous portons le grain aussi certainement que nous portons notre corps, cela s'appelle : Poésie* »

Dimanche 16 septembre

Atelier Choeur poétique - Dans le souffle des mots de la poésie d'Andrée Chedid avec Archip 'Elles, les participants ont fait vibrer les poèmes d'une bouche à l'autre, le temps d'un chœur poétique. En se laissant résonner à travers la sensorialité des

voix, la qualité des présences, un espace d'alchimie a été créé où corps, voix, souffles et textes s'entremêlaient.

Fête de la Science à la Galerie Eurêka à Chambéry puis à Saint Maurice de Rotherens avec le thème « **idées reçues** »

GALERIE EUREKA

Samedi 6 et dimanche 7 octobre

RADIO-MUSEE GALLETTI : Galletti dans l'Ombre, Marconi dans la Lumière!

Etre capable de communiquer à travers les continents, ou par-dessus les océans, pour relier les hommes, c'était une idée lumineuse. Mais cette aventure qui aurait pu changer la face du monde dès 1914, s'est éteinte dans les boyaux de la première guerre mondiale... Avec le nombreux public de la Galerie Eurêka il a été possible de faire découvrir l'histoire de Galletti dans la genèse d'une idée formidable et son développement au cours du XXe siècle : la télégraphie sans fil.

Les radioamateurs du REF 73, durant les deux journées, ont organisé un atelier morse et accueilli un nombreux public d'enfants et d'adultes qui s'est passionné pour cette communication.



Jean-Jacques Millet, paléoanthropologue, quant à lui, contre les idées fixes, présentait des faits, en découvrant des fossiles majeurs de notre histoire.



SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS

***Conférence Camille Akhoudas doctorante au laboratoire Locéan Sorbonne** : « Cap sur l'Océan Glacial Antarctique »

Samedi 13 octobre



A l'heure où le changement global est un enjeu environnemental majeur de l'humanité, la compréhension du rôle de l'océan Antarctique sur notre climat est essentielle. Dans cet environnement aux conditions météorologiques extrêmes, à bord du brise-glace anglais le James Clark Ross, des chercheurs océanographes ont alors pour projet d'étudier la formation des eaux abyssales, les moteurs de la circulation océanique mondiale...

Deux expositions prêtées par la Galerie Eurêka venaient compléter cette conférence passionnante: « Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) et « Les Pôles ».

Dimanche 14 octobre 2018

La visite du Radio-Musée Galletti était proposée avec la même thématique qu'à la Galerie Eurêka. De nombreuses animations sont venues enrichir cette journée :

***animations, ateliers avec les radioamateurs et collectionneurs radio :**

Des animations et un atelier qui ont passionné petits et grands...il ne fallait pas perdre le fil, pour se faire de la radio, plus qu'une idée !

*** animation/atelier : Une idée lumineuse : la fée électricité**

Les visiteurs ont pu découvrir les premières expériences menées sur le phénomène électrique, théâtralisé en costume d'époque par le Marquis Bernard THOMAS.

***repas protohistorique avec JJ Millet paléanthropologue,, conteuse et musiciens.**

Samedi 20 octobre

Mise en bouche, entrée sauvage et champêtre, cochon celtique de la cuisine des dieux, fromage de chèvre à la compote d'automne truffée de noix et de noisettes, tout a été mijoté par le chef Jérôme, après les cueillettes de plantes de Véronique sous les compétences protohistoriques de Jean-Jacques. La conception scénographique de Jean-Jacques, Karine et Marine, l'ambiance sonore des Muztik, la déesse de la poésie contée par Claudine, tout ceci a participé à l'ouverture de tous les sens dans ce repas délicieux. Il est très important de remercier les nombreux bénévoles sans qui, rien n'aurait été possible. La belle tribu a offert un beau moment pour tous les sens qui a été fort et apprécié.



Ateliers photographiques avec Francis Helgorsky (impression paysage...mon territoire) Deux ateliers avec le thème des saisons se sont déroulés en 2018..Une belle découverte de villages de Saint-Maurice-de-Rotherens dans leur beauté et leurs détails au fil des saisons. Deux autres ateliers seront proposés en 2019

Présentation par Suzanne Gauthier, historienne, du livre :

« Saint-Maurice-de-Rotherens, terre de missionnaires et d'histoire » :

Samedi 22 septembre



En cette journée de la Saint-Maurice, devant un public intéressé, après avoir évoqué l'histoire du patron de la commune, Suzanne GAUTHIER, historienne a fait le récit de la réalisation de son livre, puis a évoqué les recherches et les rencontres qui lui ont permis de retrouver les 28 religieux qui sont partis de Saint-Maurice-de-Rotherens... Ils s'appellent Revel, Rostaing, Rive, Gros, Labully, Barbier..., ils sont nés à Saint-Maurice, puis sont partis souvent pour des missions importantes et lointaines. Suzanne a redonné vie à tous ces religieux .

Dimanche 11 Novembre, pour le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Guerre de 1914-1918

Le Musée des Beaux-Arts a invité le Radio-Musée Galletti lors de la présentation du 3 novembre au 24 février 2019 de l'exposition « La Guerre ...et Après... »

Lors de cette Journée exceptionnelle du 11 novembre, en partenariat avec RCF Savoie, le Musée des Beaux-Arts a proposé de visiter l'exposition en écoutant les témoignages sonores de l'après-guerre et en découvrant les images. C'est ainsi qu'on pouvait entendre les enregistrements sur deux Poilus de l'exposition réalisée par le Radio-Musée Galletti : Joseph GUILLERME et Joseph FETAZ.

Une invitation était proposée au Public de venir échanger autour de la Première Guerre mondiale dans l'enregistrement en public et en direct d'une émission de Radio avec RCF Savoie : étaient présents historien, écrivain, responsable du Radio-Musée Galletti et médiateur du Musée des Beaux -Arts.

+ Exposition « Poilus d'ici...Poilus d'ailleurs... » avec après-midi contes

Samedi 17 novembre

Pour le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Guerre de 1914-1918 le Radio-Musée Galletti a accueilli la conteuse Chantal Ogier avec des contes sur la Paix d'abord pour les enfants puis pour les adultes. Un moment magique, musical et fort.

En plus de la participation du Radio-Musée Galletti à la Galerie Eurêka (CCSTI) à Chambéry pour la Fête de la Science, le Radio-Musée Galletti s'est déplacé dans trois communes :

***Mini Mammouth dans le cartable Ecole de Novalaise** avec cinq intervenants :

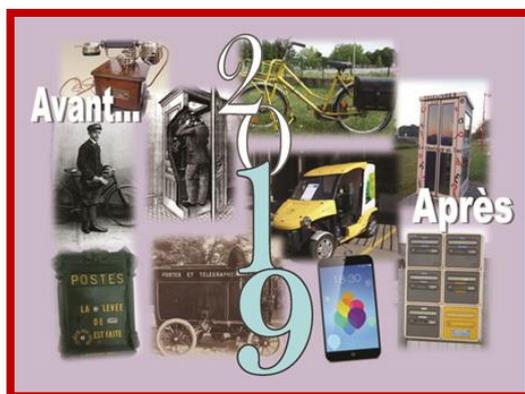
Claudine Polaud, danseuse, Marine Rivoire, artiste plasticienne, Nathalie Beaufays-Aretz plasticienne, Jean-Jacques Millet paléanthropologue et Christophe Griggo paléontologue maître de conférences

Une journée intense où les élèves de trois classes ont vécu plusieurs ateliers qui les ont passionnés .



***L'exposition « Poilus d'ici...Poilus d'ailleurs.. »** a été exposée à Brison- Saint-Innocent fin octobre (230 visiteurs dont 2 classes de CM2) et aux Abrets début décembre, durant une semaine dans chaque commune.

Le Radio-Musée Galletti vous souhaite une Belle Année 2019 bercée d'ondes positives



année, marquée par des anniversaires :

- 140 ans de Galletti
- 50 ans de recherches à Saint-Maurice-de-Rotherens commencées en 1969 dans le cadre de l'association Rencontres et Loisirs qui a accompagné le projet jusqu'en 2013.
- 20 ans de Congrès International en Italie dans la région natale de Galletti à Fermo et Torre San Patrizio.

La programmation 2019 revisitera l'histoire de Galletti en s'attachant à tout ce qui fait le lien, la communication, l'échange et les rencontres d'ici à là-bas...

Retenez déjà les dates de plusieurs animations :

- **Samedi 30 Mars 16 heures**: Assemblée Générale à la salle Polyvalente
- **Samedi 27 Avril** à partir de 14 heures: Trois films sur le Rhône réalisés dans le cadre du plan Rhône par l'association :
« Les Films pour demain » « Pêcheurs d'histoires » pour la connaissance du fleuve :
*14 heures : « Sur ma maison, passent les bateaux »
*16 heures 30 : « Ce fleuve, notre voisin »
*18 heures 30 : « Les hommes du Rhône »
- **Samedi 25 Mai** : Marché Patrimoine et Saveurs avec producteurs bio, artistes et artisans...
- **Dimanche 16 juin** : Polyphonies des Balkans : Ensemble Lenoli
- **Samedi 21 septembre** : Journées du Patrimoine spectacle "DES VIES AU LARGE-LAVORO e IMMIGRAZIONE".

INFO IMPORTANTE : Le Radio-Musée Galletti vous attend pour une visite... rappelez-vous, elle est gratuite pour tous les San Maurios !

Par ailleurs, surveillez votre boîte aux lettres, il y aura des messages « télégraphiques » de Galletti et des surprises !!....

Du nouveau dans les déchèteries



LES DÉCHÈTERIES SE MODERNISENT !

Nouveau : Accès aux déchèteries par lecture des plaques d'immatriculation



LES AVANTAGES

- Fluidifier la circulation, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de dépose des déchets,
- Meilleure disponibilité des agents d'accueil pour accompagner et renseigner les usagers sur le tri,
- Simplifier la facturation pour les professionnels.



COMMENT CELA FONCTIONNE - T-IL ?



Quand vous arrivez à la déchèterie, une caméra lit votre plaque d'immatriculation, et autorise l'accès au véhicule s'il est enregistré dans la base de données.

Tous les usagers doivent donc **s'inscrire et enregistrer au préalable leurs véhicules**, en créant un compte pour leur foyer ou leur entreprise.

A chaque passage en déchèterie, un certain nombre de crédits sera déduit de vos droits d'accès annuel, en fonction de votre véhicule.

Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez accéder aux déchèteries qu'une première journée. Les jours suivants, l'accès en déchèterie vous sera refusé, vous serez contraint de faire demi-tour.

MODALITÉS D'ACCÈS

Nombre de droits d'accès par compte/an		36
Droits d'accès consommés à chaque passage		
véhicule particulier (VP : champs J1 de votre carte grise)		
 -1	}	13€
véhicule utilitaire (CTTE : champs J1 de votre carte grise)		
 -2	}	26€
< 2 tonnes**		
 -6	}	78€
> 2 et ≤ 2,75 tonnes**		
 -9	}	117€
> 2,75 et ≤ 3,5 tonnes**		
** PTAC - Champs F2 de votre carte grise		

EXEMPLE

Je n'ai inscrit qu'un véhicule pour mon foyer :
 Mon véhicule est en catégorie VP, et je suis allé 16 fois en déchèterie depuis le début d'année. J'ai donc utilisé 16 droits sur 36 et il m'en reste 20 jusqu'au 31/12.

Si je rajoute un 2^{ème} véhicule à mon compte qui est un CTTE de 2.5t :
 Je vais en déchèterie avec ce véhicule, je suis décompté de 6 droits sur les 20 restants. Il me reste donc 14 droits d'accès. Quand j'ai consommé mes 36 droits, je serai facturé 13€ x le nombre de droits d'accès consommés supplémentaires (ex : 13€*2=26€, 13*3=39€,...).

COMMENT S'INSCRIRE ?

Deux possibilités pour vous inscrire :

Des pièces justificatives sont à fournir. Liste disponible sur le formulaire ou le site internet.

PAR INTERNET



Obligatoire pour les professionnels, et fortement recommandé pour les particuliers.

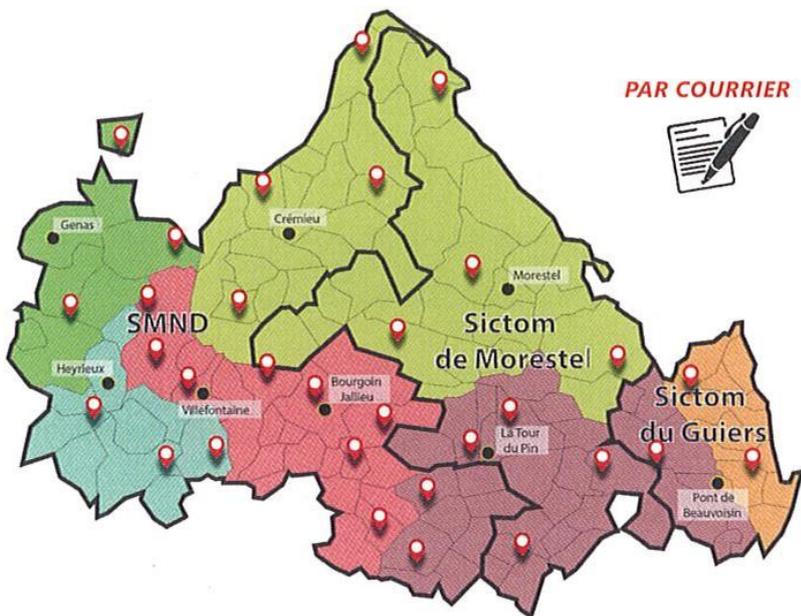
Lien disponible sur le site internet de votre collectivité.
 La validation de vos véhicules se fera sous 72h ouvrées.

PAR COURRIER



Formulaire d'inscription disponible en déchèterie à envoyer :
 Par courrier postal, au syndicat dont vous dépendez.
 Pour connaître votre syndicat et son adresse, merci de regarder la carte ci-contre.

Attention temps de validation du dossier plus long que l'inscription par internet.



-  Déchèteries
-  Communes
-  CC Est Lyonnais
-  CC Collines du Nord Dauphiné
-  CA Porte de l'Isère
-  CC Balcons du Dauphiné
-  CC Vals du Dauphiné
-  CC Val Guiers



1180, Chemin de Rajat BP 25
 38540 HEYRIEUX
 Tél. : 04 78 40 03 30
 contact@smnd.fr
www.smnd.fr



784, Chemin de la déchèterie
 38510 ARANDON - PASSINS
 Tél. : 04 74 80 10 14
 contact@sictom-morestel.com
www.sictom-morestel.com



27 Avenue Gabriel Pravaz
 38480 PONT DE BEAUVOISIN
 Tél. : 04 76 93 54 98
 contact@sictom-guiers.fr
www.sictom-guiers.fr

Les Maisons de Service au Public ou MSAP

Une Maison de services au public est un **lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives** : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Chaque Maison de services au public, construit une « offre de services » spécifique et surtout adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

Quelle est l'offre de services « de base » d'une Maison ?

Accueil, information et orientation

- Accéder à de la documentation sur les différentes prestations susceptibles de correspondre à la situation de l'utilisateur
- Connaître les conditions à satisfaire et les démarches à réaliser pour les obtenir
- Être orienté vers l'agence partenaire adéquate
- Bénéficier d'un libreaccès à des postes informatiques, connectés à l'internet

Aide à l'utilisation des services en ligne

- Accompagner l'utilisateur pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel
- Lui apporter un appui pour réaliser des télé-procédures (du type déclaration d'impôts) ou des simulations de prestations
- Accompagner l'utilisateur dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, système visio, imprimante, ...) et pour la création d'un compte de messagerie

Facilitation administrative

- Aider à la compréhension des informations adressées et des éléments sollicités
- Aider à la constitution de dossier ou à la vérification de sa recevabilité
- Effectuer l'édition, le retrait ou le dépôt de document
- Numériser et imprimer des documents

Faciliter la mise en relation

- Aider à la prise de rendez-vous téléphonique
- Aider à la prise de rendez-vous physique avec un conseiller partenaire
- Organiser un rendez-vous à distance via des systèmes visio au sein de la Maison de services au public

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE PONT-DE-BEAUVOISIN

*La MSAP est située dans les locaux
de la Pépinière d'Entreprises Pravaz
(au rez de chaussée)*

Adresse

Pépinière d'Entreprises Pravaz

1, Avenue du Baron de Crousaz

73330 PONT DE BEAUVOISIN

Tél: 04.76.37.03.65

Fax: 04.76.37.01.08

Mail : msap@ccvalguiers.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 8h30 – 12h30

Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 12h00

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE ST GENIX SUR GUIERS

*La MSAP est située dans les locaux
à proximité des services sociaux
et du Territoire de Développement Social (TDS)*

Adresse

La Tissandière

Rue du Stade

73240 SAINT GENIX SUR GUIERS

Tél: 04.76.31.51.88

Fax: 04.76.31.51.89

Mail : msap@ccvalguiers.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 14h00 à 17h00

Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h00

Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h00